

[lecourriercauchois.fr](https://www.lecourriercauchois.fr)

Terres-de-Caux. Objet interdit dans son cartable : un élève convoqué devant le conseil de discipline

Anaëlle Dessole

~2 minutes

Des parents d'élèves s'en sont émus sur les réseaux sociaux : un élève de sixième du collège François Villon de Terres-de-Caux serait entré, mardi 3 mars, avec un couteau au sein de l'établissement scolaire.

Une pince multifonction avec une lame

"Il s'agit en fait d'une pince multifonction, comprenant une lame", confirme le rectorat, précisant qu'il est formellement interdit d'amener ce type d'outil, au même titre qu'il est interdit d'amener un couteau au sein des établissements scolaires. "Il apparaît que ce pourrait être un défi lancé sur les réseaux sociaux qui soit à l'origine de cet incident. L'élève s'est amusé à montrer cette pince, il a été repéré." L'outil a été saisi et une "mesure conservatoire a été prise. L'élève est convoqué devant le conseil de discipline". La sanction n'est pas encore connue.

"Hasard du calendrier, une opération de fouille des sacs était prévue de longue date par la gendarmerie ce vendredi 6 mars", note le rectorat. L'occasion de rappeler aux élèves les interdictions en vigueur.

- **A lire aussi.** [Fécamp. Il coince sa compagne sous une chaise puis lui entaille les avant-bras avec une disqueuse](#)